



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 mai 2025 à 19 h  
Chalet du parc Armand-Bombardier, à l'intersection des boulevards Armand-  
Bombardier et Perras**

---

**PRÉSENCES :**

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville  
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville  
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

**ABSENCES :**

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville, Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville, Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement, Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement, Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement, Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville, Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Valérie Gagnon, Directrice d'arrondissement  
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

---

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h.

---

**CA25 30 05 0105**

**ADOPTER - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2025 avec la modification suivante :

- Retrait du point 30.05

ADOPTÉ

10.02

---

**CA25 30 05 0106**

**APPROUVER - PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er avril 2025, à 19 h, de la séance extraordinaire tenue le 1er mai, à 8 h 45 ainsi que les procès-verbaux de correction datés du 2 avril et 14 avril 2025.

ADOPTÉ

10.03

---

**MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE**

Tout d'abord, la mairesse souhaite la bienvenue à tous et toutes.

Mme Bourgeois commence en annonçant le retour en grand des marchés publics de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles.

Elle continue en annonçant le retour également des deux navettes fluviales qui desservent l'arrondissement.

Mme la mairesse évoque finalement les jeux de Montréal et la réussite de l'évènement, étant elle-même responsable des sports.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

- Une question sur la gestion des eaux fluviales;
- Une demande de suivi quant à une résidence;
- Une demande de suivi quant aux déneigeurs privés et des déneigeurs de la Ville;
- Une demande de suivi quant à une réparation sur la voirie;
- Quatre questions sur la potentielle installation d'un McDonald's;
- Une question sur une lettre reçue pour une demande de nettoyage;
- Une question sur la pratique de sports;
- Une demande de feu de circulation au coin d'Henri-Bourassa et Armand-Chaput;
- Une demande quant au parc Pasquale-Gattuso;
- Une question sur les chevreuils et les terrains abandonnés;
- Une question sur le stationnement sur rue

---

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**Madame la conseillère Marie-Claude Baril** commence par inciter les gens à faire attention aux collectes de résidus verts et enchaîne sur le soutien aux organismes pour la protection des locataires. Elle termine sur l'offre d'activités des Jeunes Marins Urbains.

**Madame la conseillère Virginie Journeau** commence par l'octroi d'une contribution financière pour la patrouille verte. Elle fait l'annonce des services de référence ou de recommandation pour des suggestions de lecture.

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà** dénonce la situation que vit un citoyen. Il enchaîne en faisant l'énumération des fleurons de l'arrondissement, dont le projet poussette sur le boulevard Gouin. Il fait état de la dangerosité du boulevard Gouin, dont le manque de trottoirs et l'enfouissement des fils électriques. Il finit en souhaitant une bonne fête des mères.

**Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine** souligne la mise aux normes des piscines résidentielles pour éviter les noyades. Elle enchaîne sur le retour du programme d'un arbre pour mon quartier pour permettre la plantation des arbres. Elle termine en souhaitant une bonne fête des mères.

**Madame la conseillère Daphney Colin** revient sur les investissements sur le boulevard Gouin et l'engouement de la population. Elle enchaîne sur l'octroi d'un contrat de plantation d'arbres et le retour de la fête de la famille de Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est. Elle termine en souhaitant une bonne fête des mères.

**Madame la conseillère Lisa Christensen** salue le travail de la mairesse sur le développement du projet poussette du boulevard Gouin. Elle continue sur le travail du CCU et remercie les membres. Elle termine en annonçant l'expansion du service de Communauto et souhaite une bonne fête des mères.

---

## DÉPÔT DES DOCUMENTS

Monsieur Ahmed El Haial a déposé des documents concernant la gestion des eaux fluviales.

Monsieur Martin Covin a déposé une pétition concernant le futur McDonald's.

---

## CA25 30 05 0107

**OCTROYER - PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. - CONTRAT - FOURNITURE - PLANTATION - ARROSAGE - ENTRETIEN - 350 - ARBRES PUBLICS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES- PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC25-01 (8 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., un contrat pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 350 arbres publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 371 599,20 \$, taxes incluses, pour la période de 2025-2027. Appel d'offres public numéro PARC25-01 (8 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 390 179,16 \$ taxes et contingences incluses, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc.

ADOPTÉ

20.01 1259366014

---

## CA25 30 05 0108

**AUTORISATION - DE NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 25-20932 - SERVICES - ENTRETIEN MÉNAGER - MAISON DU CITOYEN**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro 25-20932 pour les services d'entretien ménager de la Maison du Citoyen.

ADOPTÉ

20.02 1257960009

---

**CA25 30 05 0109**

**OCTROYER - MONTRÉAL SCELLANT INC. - CONTRAT - TRAVAUX - VOIRIE - CONSTRUCTION - SAILLIES - DIVERSES - RUES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC ING25-04 (2 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Montréal Scellant inc., un contrat pour des travaux de voirie et de construction de saillies dans diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 464 093,14 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING25-04 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 535 502,45 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Montréal Scellant inc.

ADOPTÉ

20.03 1255298008

---

**CA25 30 05 0110**

**OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - PÉPINIÈRE ROUGEMONT INC. - FOURNITURE - ARBRES - PÉPINIÈRE - EXTERNE - AUTORISER - DÉPENSE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO PARC25-06 (3 OFFRES DE SERVICES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Pépinière Rougemont inc., pour la fourniture d'arbres en pépinière externe, au montant de 80 574,48 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC25-06 (3 offres de services);

D'autoriser une dépense de 88 631,93 \$ taxes et contingences incluses, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.04 1259366012

**CA25 30 05 0111**

**AUTORISER - DÉPENSE ADDITIONNELLE - BUDGET DE CONTINGENCE - COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE - CONTRAT - EXÉCUTION - TRAVAUX - RÉFECTION - TOITURE - AILE EST - CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM23-04**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 40 814,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingence à Couverture Montréal-Nord Ltée, dans le cadre du contrat de l'exécution de travaux de réfection de la toiture de l'aile Est au centre communautaire Roussin, faisant passer la dépense totale du contrat de 1 020 367,20 \$ à 1 061 181,89 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM23-04;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.05 1248274005

---

**CA25 30 05 0112**

**OCTROYER - DEUX - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - FÊTE FAMILLE DE RDP - FÊTE FAMILLE DE PAT - ANNÉE - 2025 - INITIATIVE 1,2,3 GO ! RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-FÊTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer deux contributions financières totalisant la somme de 4 080 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de la Fête famille de RDP et de la Fête famille de PAT :

ORGANISMES	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Initiative 1,2,3 Go! Rivière-des-Prairies	Fête famille de RDP, année 2025	2 040 \$
Pointe-aux-Fêtes	Fête famille de PAT, année 2025	2 040 \$

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.06 1254561001

---

**CA25 30 05 0113**

**OCTROYER - HUIT - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - ORGANISMES - RÉALISATION - HUIT - PROJETS - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - PROVENANT - MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE - ALLIANCE - SOLIDARITÉ - GESTION - FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (MESS-VILLE 2024-2029) - PÉRIODE - 7 MAI 2025 AU 31 MARS 2029 - AÎNÉ(ES) J'ÉCOUTE EN ACTIONS (AJEA) - LA MAISON DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - ÉQUIPE RDP - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC. - INFOLOGIS - LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT - CARREFOUR FAMILIAL LES PITCHOU - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES-PPDÎ - APPROUVER - CONVENTIONS - VIREMENTS DE CRÉDITS**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer huit contributions financières totalisant la somme de 795 580 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la réalisation de huit projets dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) :

<b>Organisme</b>	<b>Nom du projet et période</b>	<b>Montant</b>
Aîné(es) J'écoute en actions	Cinq coins 7 mai 2025 au 31 mars 2029	100 000 \$
Maison des jeunes de RDP	Atelier culinaire pour l'autonomie des jeunes 7 mai 2025 au 31 mars 2029	120 000 \$
Équipe RDP	Soutenir et renforcer le pouvoir d'agir des enfants et des familles de RDP 7 mai 2025 au 31 mars 2029	120 000 \$
Centre de promotion communautaire Le Phare	U.N.I.S (Unique, novateur, inclusif, solidaire) 7 mai 2025 au 31 mars 2029	103 360 \$
Infologis	La Pointe-de-l'île, mon logement, mon droit 7 mai 2025 au 31 mars 2029	108 220 \$
Loisirs communautaires Le Relais du Bout	Accès-Jeunesse 7 mai 2025 au 31 mars 2029	100 000 \$
Carrefour familial Les Pitchou	Les Pitchardises 7 mai 2025 au 31 mars 2029	24 000 \$
SRLPAT/PPDÎ	L'unité de l'Axe 7 mai 2025 au 31 mars 2029	120 000 \$

D'approuver les huit conventions, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.07 1252971001

---

#### **CA25 30 05 0114**

#### **OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS (REQ) - PROJET - PATROUILLE - SENSIBILISATION - ENVIRONNEMENTALE - ANNÉE - 2025 - AUTORISER - VIREMENT DE CRÉDITS**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 4 200 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale pour l'année 2025;

D'autoriser le virement de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.08 1255298013

---

#### **CA25 30 05 0115**

#### **OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - EMBAUCHE - ÉTUDIANT - PATROUILLE - SENSIBILISATION - ENVIRONNEMENTALE - 26 MAI AU 27 JUILLET 2025 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 2 100 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour l'embauche d'un étudiant dans le cadre de la patrouille de sensibilisation environnementale, pour la période du 26 mai au 27 juillet 2025 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

D'autoriser le virement de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.09 1255298014

---

**CA25 30 05 0116**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - JEUNES MARINS URBAINS - RÉALISATION - PROJET - ZONE D'ENTRAIDE MARITIME - JOURNÉES - ACTIVITÉS - NAUTIQUES - VOILE-AVIRON - PLANCHE À PAGAIE - PÉRIODE - ESTIVALE - 2025 - APPROUVER - CONVENTION - VIREMENT DE CRÉDITS**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 10 612 \$ à l'organisme Jeunes Marins Urbains pour la réalisation du projet de la Zone d'Entraide Maritime et des journées d'activités nautiques en voile-aviron et planche à pagaie pour la période estivale 2025;

D'approuver la convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'autoriser le virement de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.10 1258559001

---

**CA25 30 05 0117**

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - RÉALISATION - DISTRIBUTIONS - COMPOST - PAILLIS - VÉGÉTAUX - PRINTEMPS - AUTOMNE - 2025 - APPROUVER - CONVENTION - VIREMENT DE CRÉDITS**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 8 000 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la réalisation de distributions de compost, de paillis et de végétaux, au printemps et à l'automne 2025;

D'approuver la convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'autoriser le virement de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.11 1259366013

---

**CA25 30 05 0118**

**OCTROYER - SUBVENTION - FORME - GRATUITÉ - PRÊT - MATÉRIEL - INSTALLATIONS - ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES (ABAPAT) - SAISON 2025**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une subvention, sous la forme de gratuité de prêt de matériel et d'installations, à l'Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles (ABAPAT), en permettant à l'organisme d'utiliser le parc Clémentine-De La Rousselière pour l'organisation des parties des Jets La Cave de Montréal pour la saison 2025.

ADOPTÉ

20.12 1254731001

---

**CA25 30 05 0119**

**OCTROYER - SUBVENTION - FORME - GRATUITÉ - ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR - UTILISATION - ARÉNA RODRIGUE-GILBERT - ÉVÉNEMENT - SOUPER HOMARD - 23 MAI 2025 - FINANCER - DISTRIBUTION - PETITS DÉJEUNERS - POINTE-DE-L'ÎLE**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer une subvention, sous la forme de gratuité d'une valeur de 3 570,56 \$ taxes incluses, à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour l'utilisation de l'aréna Rodrigue-Gilbert dans le cadre de l'événement « Souper Homard » qui aura lieu le 23 mai 2025 pour financer la distribution de petits déjeuners dans la Pointe-de-l'île.

ADOPTÉ

20.13 1256585001

---

**CA25 30 05 0120**

**ACCORDER - DEUX - CONVENTIONS - PRÊT - ESPACES EXTÉRIEURS - FORME - GRATUITÉ - DURÉE - TROIS ANS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DEUX - ORGANISATIONS - APPEL - PROJETS - COMMUNAUTAIRES - SOIT - CENTRE DES FEMMES RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - 266E GROUPE SCOUT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - RÉALISATION - DEUX - JARDINS COLLECTIFS - SITES MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de prêt d'un espace extérieur, sous la forme de gratuité d'une durée de trois ans, entre l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et le Centre des femmes Rivière-des-Prairies pour la réalisation d'un jardin collectif sur une parcelle du lot 1 617 312;

D'approuver la convention de prêt d'un espace extérieur, sous la forme de gratuité d'une durée de trois ans, entre l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et le 266e Groupe Scout de la Pointe-de-l'Île pour la réalisation d'un jardin collectif sur une parcelle du lot 1 092 602.

ADOPTÉ

20.14 1259366015

---

**CA25 30 05 0121**

**APPROUVER - PROJET - ENTENTE - ORGANISME - GÉRER SON QUARTIER - TRAVAUX - INFRASTRUCTURES - MUNICIPALES - PROJET - RÉSIDENTIEL - COULÉE GROU - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'une entente avec l'organisme Gérer son quartier pour les travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du projet résidentiel Coulée Grou, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement, Mme Caroline Bourgeois et le secrétaire d'arrondissement, M. Joseph Araj, à signer pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ladite entente d'infrastructures.

ADOPTÉ

20.15 1255298009

---

**CA25 30 05 0122**

**ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - EN MATIÈRE - RESSOURCES HUMAINES - MARS 2025 - EN MATIÈRE - RESSOURCES FINANCIÈRES - 22 FÉVRIER AU 28 MARS 2025 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ACTIVITÉS - MARS 2025 - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE - EFFECTUÉES - MARS 2025**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de mars 2025 et en matière de ressources financières pour la période du 22 février au 28 mars 2025.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de mars 2025 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mars 2025.

ADOPTÉ

30.01 1257960008

---

**CA25 30 05 0123**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SÉANCES - RÉGULIÈRES - 10 JANVIER 2025 - 7 FÉVRIER 2025**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre acte des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour les séances régulières du 10 janvier 2025 et du 7 février 2025.

ADOPTÉ

30.02

---

#### **CA25 30 05 0124**

#### **DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE - 2024**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport annuel du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024.

ADOPTÉ

30.03

---

#### **CA25 30 05 0125**

#### **OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - L'ARTÈRE DE L'EST - POINTE-AUX-FÊTES - INITIATIVE 1,2,3 GO ! RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (CSSPI) - POUR ET AU NOM - ÉCOLE SECONDAIRE DANIEL-JOHNSON - CROC BOUFFE - LES VOIX DE L'ÎLE - TOUT - ORGANISATION - ACTIVITÉS**

Madame la conseillère Marie-Claude Baril déclare son intérêt sur ce dossier.

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et résolu :

D'octroyer une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 2 000 \$ à l'Artère de l'Est, pour des ateliers de cuisine avec les jeunes bénéficiaires;
- 1 000 \$ à Pointe-aux-Fêtes, pour l'organisation de son événement de la fête nationale qui aura lieu le 24 juin 2025 au parc Saint-Jean Baptiste;
- 500 \$ à Initiative 1,2,3 GO ! Rivière-des-Prairies, pour l'organisation de l'édition 2025 de la fête de la famille qui aura lieu le 28 juin 2025 au parc Ferdinand-Biondi;
- 300 \$ au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) pour et au nom de l'École secondaire Daniel-Johnson, pour l'organisation d'un cocktail réseautage et Gala méritas 2025 pour encourager la persévérance scolaire et les efforts académiques des jeunes de l'arrondissement qui aura lieu le 4 juin 2025;
- 300 \$ à Croc Bouffe afin d'inaugurer deux Croc-Bouffe sur le territoire de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- 300 \$ à Les Voix de l'Île pour l'organisation de trois concerts au printemps 2025 qui auront lieu le 30 mai, le 31 mai et le 1er juin 2025 au 7000, rue Marie-Victorin.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.04 1259907004

---

30.05 **RETIRÉ**

---

**CA25 30 05 0126**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA25-30127**

Madame Virginie Journeau conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il ou elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA25-30127 intitulé : « Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA14-30064) ».

40.01 1259322002

---

**CA25 30 05 0127**

**ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA25-30127**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA25-30127 intitulé : « Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA14-30064) ».

ADOPTÉ

40.02 1259322002

---

**CA25 30 05 0128**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENTS - RCA09-Z01-060 - RCA09-L01-005 - RCA09-PIIA01-010**

Madame la conseillère Virginie Journeau, conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption les règlements tel qu'il suit :

Le règlement numéro RCA09-Z01-060 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet vise à assurer la concordance et la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) »;

Le règlement numéro RCA09-L01-005 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le lotissement, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel qu'amendé) dont l'objet vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) »;

Le règlement numéro RCA09-PIIA01-010 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) dont l'objet vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) ».

40.03 1255909004

---

**CA25 30 05 0129**

**ADOPTION - PREMIERS PROJETS - RÈGLEMENTS - RCA09-Z01-060 - RCA09-L01-005 - RCA09-PIIA01-010**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter les premiers projets des règlements tel qu'il suit :

Le règlement numéro RCA09-Z01-060 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet vise à assurer la concordance et la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) »;

Le règlement numéro RCA09-L01-005 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le lotissement, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel qu'amendé) dont l'objet vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) »;

Le règlement numéro RCA09-PIIA01-010 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) dont l'objet vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) ».

QUE ces premiers projets de règlement soient soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 21 mai 2025, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 00, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.04 1255909004

---

**CA25 30 05 0130**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-161**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 avril 2025;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter, le premier projet de la résolution sur le projet particulier numéro PP-161 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel comportant 5 logements situé à l'angle de la 86e Avenue et du boulevard Maurice-Duplessis, sur les lots projetés numéro 6 682 835, 6 682 836, 6 682 637, 6 682 838, 6 682 639 et 6 682 640 ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 21 mai 2025, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 00, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

Les termes de la résolution sont les suivants :

**1. Interprétation et terminologie**

Les définitions prescrites au Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) (ci-après : « le Règlement de zonage ») s'appliquent au présent projet particulier pour valoir comme si elles étaient ici au long citées.

En cas d'incompatibilité entre les dispositions du Règlement de zonage et celles prévues au présent projet particulier, ces dernières prévalent.

**2. Territoire d'application**

La présente résolution s'applique à la propriété composée des lots projetés 6 682 835, 6 682 836, 6 682 637, 6 682 838, 6 682 639 et 6 682 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

### **3. Autorisation**

Malgré le Règlement de zonage applicable au territoire décrit à l'article 2, la construction d'un bâtiment résidentiel comportant un maximum de cinq logements à l'angle de la 86e Avenue et du boulevard Maurice-Duplessis est autorisée selon les conditions et modalités exprimés dans le présent projet.

### **4. Dérogations autorisées**

Concernant le territoire décrit à l'article 2 et selon les exigences prévues au présent projet, il est autorisé de déroger aux articles suivants du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) :

- a. Articles 17 et 85.8 : Classes d'usages
- b. Articles 24 et 85.8 : Nombre de logements maximal
- c. Articles 25 et 85.8 : Nombre d'étages maximal

### **5. Conditions**

- a. Le bâtiment doit comporter un maximum de 5 unités résidentielles;
- b. La marge face à la 86e Avenue ne peut être inférieure à 5 mètres;
- c. Le bâtiment peut comporter un maximum de 3 étages;
- d. Les unités résidentielles doivent être munies d'une entrée distincte et d'un accès à la 86<sup>e</sup> Avenue à l'exception de l'unité résidentielle donnant sur le boulevard Maurice-Duplessis qui devra avoir une entrée via cette voie publique;
- e. Le bâtiment doit présenter des décrochés afin de créer un rythme dans les façades;
- f. Le bâtiment doit fournir des unités de stationnement intérieures dont l'accès est dissimulé sous les terrasses en porte-à-faux à l'arrière du bâtiment;
- g. Un plan d'aménagement paysager doit être fourni avec la demande de permis;
- h. Prévoir la plantation d'un minimum de neuf (9) arbres sur l'ensemble du terrain;
- i. L'aménagement paysager des cours prévoit la plantation de diverses essences de plantes arbustives, de graminées ou de rocailles, en tenant compte de l'emplacement et de l'espace disponible;
- j. Tous les éléments végétaux prévus au projet doivent être maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir un couvert végétal sain;
- k. Les équipements mécaniques au toit, lorsque visibles à partir des voies publiques, doivent être dissimulés par des écrans s'harmonisant avec les teintes des matériaux de revêtement extérieur utilisés sur le bâtiment;
- l. Les équipements mécaniques, lorsqu'installés au sol, doivent être dissimulés par des écrans végétaux à partir des voies publiques.

### **6. Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)**

Le présent projet particulier est assujéti à la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévue au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié). De plus, les critères suivants s'ajoutent à ceux déjà prévus audit règlement :

- a. Les matériaux de revêtement sont de qualité égale ou supérieure à celle des matériaux des bâtiments avoisinants;
- b. Assurer un agencement des matériaux permettant de donner un rythme architectural aux façades;
- c. Traiter le mur donnant sur le boulevard Maurice-Duplessis, telle une façade principale en ajoutant des décrochés et en lui assurant un traitement particulier;
- d. Les aménagements paysagers contribuent à mettre en valeur les façades des bâtiments et participent à la qualité générale du site;
- e. Les espaces extérieurs, qui ne sont pas dédiés aux usages exclusifs de circulation des véhicules ou de circulation des piétons, sont végétalisés;
- f. Les nouvelles plantations se font avec des essences qui résistent aux conditions hivernales et à l'entretien des routes afin d'assurer leur pérennité;
- g. L'implantation des bâtiments tend à rencontrer les plans de l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-161;
- h. L'apparence architecturale tend à rencontrer les vues en perspective de l'Annexe C faisant partie de la résolution PP-161;
- i. L'aménagement paysager de l'ensemble du terrain tend à rencontrer les plans de l'Annexe D faisant partie de la résolution PP-161.

### **7. Délai de réalisation**

#### Construction du bâtiment

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débutés dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de celle-ci.

### Aménagements paysagers

Tous les travaux d'aménagement prévus dans la présente résolution doivent être finalisés dans les 6 mois, excluant de cette période celle du 15 novembre au 15 mai, suivant la fin des travaux de construction.

### **8. Garantie financière**

Préalablement à l'émission des permis requis pour réaliser les travaux exigés par l'ensemble des résolutions du projet particulier, le requérant doit produire une (1) lettre de garantie bancaire irrévocable à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues à l'article 5 de la présente résolution. Le montant de cette garantie est établi à 10 000 \$ pour les travaux d'aménagement des espaces de verdure au sol.

Cette garantie bancaire est remise au directeur du Développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la fin des délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution pour la réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable sera remise au requérant lorsque les conditions de l'article 5 de la présente résolution auront été remplies à la satisfaction de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, dans les délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution.

### **9. Défaut**

Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés à l'article 7, le conseil pourra, sans exclure tout autre recours visant à obtenir la réalisation du projet conformément à la présente résolution, exécuter la lettre de garantie bancaire irrévocable et à son entière discrétion :

- Obliger le propriétaire à exécuter les travaux à ses frais tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;
- Faire exécuter les travaux à la place du propriétaire et en recouvrer les frais auprès de celui-ci tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité ;
- Conserver la garantie monétaire à titre de pénalité.

---

### **ANNEXE A**

Territoire d'application

### **ANNEXE B**

Plan projet d'implantation

### **ANNEXE C**

Perspectives

### **ANNEXE D**

Plan d'aménagement du terrain

ADOPTÉ

40.05 1250394003

---

**CA25 30 05 0131**

### **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA23-30114-1**

ATTENDU QUE les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale accordent aux municipalités le pouvoir d'établir un mode de tarification notamment pour l'utilisation de ses biens et de ses services;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er avril 2025 et qu'un projet de règlement a été adopté à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA23-30114-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur l'accès aux rampes de mise à l'eau (RCA23-30114) »

ADOPTÉ

40.06 1254860003

---

## **CA25 30 05 0132**

### **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA24-30124-2**

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 1er avril 2025 et l'adoption d'un projet de règlement à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA24-30124-2 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025) (RCA24-30124, tel que modifié) » afin de prévoir les frais applicables à l'étude d'une demande d'usage conditionnel.

ADOPTÉ

40.07 1255909003

---

## **CA25 30 05 0133**

### **APPROUVER - PROGRAMMATION - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES- PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE - 2025 - ÉDICTER - ORDONNANCES - AUTORISER - OCCUPATION - DOMAINE PUBLIC**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2025.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-001-A jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des

événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro OCA25-(RCA22-30105)-001-A jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA25-(P-1)-001-A jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro OCA25-(RCA09-Z01)-001-A jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro OCA25-(P-3)-001-A jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.08 1254561002

---

#### **CA25 30 05 0134**

**ÉDICTER - ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-003 - AUTORISER - INSTALLATION - PANNEAUX - ARRÊT - BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS - HAUTEUR - AVENUE JEAN-YVES-BIGRAS**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-003 afin d'autoriser l'installation des panneaux "Arrêt" sur le boulevard Maurice-Duplessis, à la hauteur de l'avenue Jean-Yves-Bigras.

ADOPTÉ

40.09 1255298010

---

#### **CA25 30 05 0135**

**ÉDICTER - ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-004 - INTERDIRE - VIRAGE - GAUCHE - VERS - SUD - CARREFOUR FORMÉ - BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS - AVENUE GILBERT-BARBIER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-004 afin d'interdire le virage à gauche, vers le sud, au carrefour formé par le boulevard Maurice-Duplessis et l'avenue Gilbert-Barbier.

ADOPTÉ  
40.10 1255298011

---

**CA25 30 05 0136**

**ÉDICTER - ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-005 - AUTORISER - INSTALLATION - PANNEAUX - ARRÊT - AVENUE JEAN-YVES-BIGRAS - HAUTEUR - RUE GABRIELLE-ROY**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-005 afin d'autoriser l'installation des panneaux "Arrêt" sur l'avenue Jean-Yves-Bigras, à la hauteur de la rue Gabrielle-Roy.

ADOPTÉ  
40.11 1255298015

---

**CA25 30 05 0137**

**ÉDICTER - ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-006 - AUTORISER - INSTALLATION - PANNEAUX - ARRÊT - 50E AVENUE - HAUTEUR - RUE GABRIELLE-ROY**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-006 afin d'autoriser l'installation des panneaux "Arrêt" sur la 50e Avenue, à la hauteur de la rue Gabrielle-Roy.

ADOPTÉ  
40.12 1255298016

---

**CA25 30 05 0138**

**ÉDICTER - ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(RCA23-30114)-001 - ÉTABLIR - ZONES DE STATIONNEMENTS - SITE - RAMPE - MISE À L'EAU - INTERSECTION - 36E AVENUE - RUE NOTRE-DAME EST**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA25-(RCA23-30114)-001 afin d'établir les zones de stationnements sur le site de la rampe de mise à l'eau à l'intersection de la 36e Avenue et de la rue Notre-Dame Est.

ADOPTÉ  
40.13 1259322003

---

**CA25 30 05 0139**

**RENOUVELER - MANDAT - MEMBRE - SIÈGEANT - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME -  
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De nommer, Madame Maude Chapdelaine, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux ans à compter du 6 juin 2025 jusqu'au 5 juin 2027.

ADOPTÉ

51.01 1253971001

---

**CA25 30 05 0140**

**NOMMER - REPRÉSENTANT - ORGANISME - OEUVRANT - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-  
PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SIÉGER - COMITÉ DE MOBILITÉ - MANDAT - DEUX ANS - 7  
MAI 2025 AU 7 MAI 2027**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De désigner tout(e) représentant(e) autorisé(e) de l'organisme Association d'Entraide des Personnes Handicapées Physiques de Montréal (ALPHA) oeuvrant dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour siéger au comité de mobilité pour un mandat d'une durée de deux ans, à compter du 7 mai 2025 jusqu'au 7 mai 2027.

ADOPTÉ

51.02 1255298017

---

**CA25 30 05 0141**

**DÉPÔT - COMITÉ EXÉCUTIF - BILAN ANNUEL DES DÉPENSES - 31 DÉCEMBRE 2024 - RAPPORT -  
EXERCICE - ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES - 15 MARS 2025 - RAPPORT - SEMESTRIEL - ÉVOLUTION -  
BUDGÉTAIRE - 15 MARS 2025 - EXERCICE - ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES - GESTION - MATIÈRES  
RESIDUELLES - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De recevoir et de déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2024, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2025, ainsi que le rapport semestriel d'évolution budgétaire au 15 mars 2025 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1257960014

---

**CA25 30 05 0142**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 15,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

---

---

Me Joseph Araj  
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue 3 juin 2025.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

---

Me Joseph Araj  
Secrétaire d'arrondissement